

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

## COMMUNE DE SALEILLES

---

Maître d'Ouvrage :



COMMUNE DE SALEILLES  
2 boulevard du 8 mai 1945  
66280 SALEILLES

---

## REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

---

# D.P.G.F.

# Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

LOT 3 : ESPACES VERTS

Maîtrise d'œuvre :



B.E.2.T. Ingénierie - 440 rue James Watt - 66100 PERPIGNAN  
Tél. 04.68.50.89.89 - e-mail : [contact@be2t.com](mailto:contact@be2t.com)

### **3.A TRANCHE FERME - RUE ET IMPASSE CALMETTE**

#### **3.A.1 ESPACES VERTS-PLANTATIONS-ARROSAGE**

##### **3.A.1.1 Fourniture et mise en oeuvre de terre végétale**

Apport et mise en oeuvre de terre végétale comprenant :

- l'apport et mise en oeuvre de terre végétale sur 0,30 m d'épaisseur moyenne après compactage, dans les zones d'espaces verts,
- le modelage, réglage et ratissage à l'intérieur des zones délimitées par les bordures avec formes en pentes douces permettant les écoulements des eaux de pluie vers l'extérieur,
- l'épierrage, l'évacuation des matériaux impropres et autres sujétions pour une prestation de qualité réalisée dans les règles de l'art.

Cette terre sera de type franche ou maraîchère, sans pierres, racines, branches, ou autres éléments étrangers, elle ne devra pas comporter d'éléments toxiques, de pesticides rémanents ni être carencée chimiquement.

Elle possédera un taux de C/N de 11 environ. Elle sera amendée de 10% de compost du type "Or Brun" actif ou similaire, finement réglée, ratissée et préparée avant de recevoir les plantations.

*Nota : le volume indiqué au est calculé au vide de fouille, sans foisonnement.*

*Le mètre cube sera payé :*

.....

##### **3.A.1.2 Apport et mise en oeuvre de brique cassée**

Ce prix rémunère :

- la fourniture et mise en oeuvre d'une bâche perméable tissée avec découpes soignées pour les plantations, rabattements latéraux et en rives d'espaces verts avec enfouissement suffisant pour résister à l'arrachement,
- l'apport et mise en place de brique cassées (à soumettre à l'agrément du maître d'ouvrage avant utilisation) sur 0.05 à 0.07 m d'épaisseur en moyenne, réparties sur la surface des zones traitées compris toutes sujétions de fourniture, transport, épandage et régalinge parfait.

*Le mètre carré sera payé :*

.....

##### **3.A.1.3 Plantation d'arbustes et de petits végétaux**

Prix comprenant :

- la fourniture des végétaux correspondant aux essences suivantes : Euriops, solana ranttoneti, calistemon, romarin corsica et carex bronze
- le piquetage contradictoire avec le Maître d'Ouvrage de chaque sujet ou massif avec localisation des essences,
- l'ouverture des trous avec décompactage des parois et du fond,
- engrais de fond (corne broyée ..) mélangé à la terre d'apport,
- la mise en place des végétaux,
- le plombage des plants mis en terre par apport massif d'eau afin de combler les vides,
- le comblement du trou de plantation avec de la terre de première qualité et amendée avec 10 % de compost,
- la réalisation d'une cuvette et son entretien,
- l'Entreprise assurera d'abondants apports d'eau, en surface et en profondeur ( de 40 à 60 litres par sujet),

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°3 : ESPACES VERTS

---

Nota : L'entreprise demeure responsable de ses travaux jusqu'à la réception des travaux, moment où la commune prendra l'entretien à sa charge. Toutefois, la garantie de reprise et de remplacement des végétaux morts ou dépérissants restera due par l'entreprise durant l'année qui suivra cette réception.

Pour une densité de végétaux : 1 unité/0.75m<sup>2</sup>.

Pour les essences suivantes :

### 3.A.1.3.1 - Pour des Euriops (H=30cm)

Le mètre carré sera payé :

.....

### 3.A.1.3.2 - Pour des solana rantonetti (H=50cm)

Le mètre carré sera payé :

.....

### 3.A.1.3.3 - Pour des calistemon (H=50cm)

Le mètre carré sera payé :

.....

### 3.A.1.3.4 - Pour des romarins corsica

Le mètre carré sera payé :

.....

### 3.A.1.3.5 - Pour des carex bronze

Le mètre carré sera payé :

.....

### 3.A.1.4 Fosse de plantation d'arbre

Ce prix rémunère :

- les terrassements, manuels ou aux engins mécaniques, en terrain de toute nature avec évacuation des déblais en décharge définitive, d'une fosse de 2.25m<sup>3</sup> (1.50 x 1.50 x 1,00) avec décompactage des parois et du fond sur 15 cm. environ,
- le remplissage du vide de fouille par un mélange terre / pierre constitué de :
  - pierre : granulométrie 50/100mm avec tolérance de 20% c'est à dire 40/120 à 60/80 avec 5% d'éléments < à 50mm et > à 100mm, non calcaires, et de résistance mécanique conforme à la norme P18101.
  - terre végétale : elle sera de bonne qualité, amendée (osmocote, optaplan, compost à proposer)
- les proportions seront de 1 volume de terre pour 2 volumes de pierres,

## DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°3 : ESPACES VERTS

---

- la mise en place se fera par couches de 30 à 50 cm jusqu'au niveau fini.
  - la mise en place, en même temps que la mise en oeuvre du mélange, de guide-racines par deux cylindres perforés du type RWS-BGX ou similaire après avis, par arbre.
- S'il devait avoir un décalage entre les travaux V.R.D. et la saison de plantations, des protections superficielles du type "géotextile" etc. devront être mise en place.

L'unité sera payée :

.....

### 3.A.1.5 Réseau d'arrosage automatique goutte à goutte

Comprenant :

- l'établissement d'une étude de sectorisation et d'un plan d'exécution à soumettre obligatoirement à l'agrément du Maître d'Ouvrage avant tout commencement de travaux
- la fourniture, pose dans un regard de dimension adaptée d'un programmeur de type "UNIK" ou équivalent (selon définition des secteurs après étude),
- le raccordement sur le compteur d'eau, installé par la Compagnie Fermière, avec système complet (robinet d'arrêt après compteur, pièces spéciales ou autres) permettant la mise en place d'une nourrice à quatre départs (dont 1 au moins, en attente), logé dans des regards enterrés (Grand Modèle du type "Jumbo"),
- la fourniture, la pose et les raccordements électriques des électrovannes à installer dans un regard enterré,
- la fourniture et pose de régulateur de pression et de filtre à lamelle pour réseau goutte à goutte à dimensionner en fonction du réseau,
- la réalisation d'un réseau d'arrosage en goutte à goutte (ø 25 mm mini.) pour irriguer les massifs ou arbres à haute tige, avec le matériel ayant reçu l'agrément du Maître d'Ouvrage (prévoir un goutteur tous les 30cm minimum),

Ce réseau sera posé, sous fourreaux, sous trottoirs et en traversées de chaussées (mise en place des fourreaux comptée par ailleurs) avec plongée à -0,80 m du niveau fini dans les tours d'arbres, encerclement des racines à l'aide de tuyaux poreux,

- les passages sous fourreaux entre jardinières ou traversées de chaussées ou autres zones revêtues,
- la fourniture et pose de tous systèmes de raccordements ou pièces spéciales de jonction, divisions ou autres incluses.
- la remise en état des lieux, pose de matériels, manutentions et autres,
- les programmations des secteurs, essais, réglages pour assurer une prestation parfaite et complète des départs des différents secteurs d'arrosage.
- l'établissement et la fourniture de la liste des matériels utilisés, de leurs garanties et du plan de récolement précis après réalisation des travaux suivant stipulations des Services Techniques Municipaux.

L'ensemble sera payé :

.....

### 3.A.1.6 Garantie de reprise et entretien

Ce prix rémunère la garantie de reprise (remplacement des sujets morts, abîmés ou déperissants) et d'entretien (arrosages, désherbage, tuteurage, maintien des cuvettes ... ) des végétaux suivant les prescriptions du Service Espaces Verts de la commune.

Cette double prestation est indissociable et s'étend du 1er au 2ème mois de Juin suivant la plantation, date à laquelle sera prononcée la réception définitive des travaux.

Le forfait sera payé :

.....

### **3.B TRANCHE CONDITIONNELLE - RUE CLAIR SOLEIL**

#### **3.B.1 ESPACES VERTS-PLANTATIONS-ARROSAGE**

##### **3.B.1.1 Fourniture et mise en oeuvre de terre végétale**

Apport et mise en oeuvre de terre végétale comprenant :

- l'apport et mise en oeuvre de terre végétale sur 0,30 m d'épaisseur moyenne après compactage, dans les zones d'espaces verts,
- le modelage, réglage et ratissage à l'intérieur des zones délimitées par les bordures avec formes en pentes douces permettant les écoulements des eaux de pluie vers l'extérieur,
- l'épierrage, l'évacuation des matériaux impropres et autres sujétions pour une prestation de qualité réalisée dans les règles de l'art.

Cette terre sera de type franche ou maraîchère, sans pierres, racines, branches, ou autres éléments étrangers, elle ne devra pas comporter d'éléments toxiques, de pesticides rémanents ni être carencée chimiquement.

Elle possédera un taux de C/N de 11 environ. Elle sera amendée de 10% de compost du type "Or Brun" actif ou similaire, finement réglée, ratissée et préparée avant de recevoir les plantations.

*Nota : le volume indiqué au est calculé au vide de fouille, sans foisonnement.*

*Le mètre cube sera payé :*

.....

##### **3.B.1.2 Apport et mise en oeuvre de brique cassée**

Ce prix rémunère :

- la fourniture et mise en oeuvre d'une bâche perméable tissée avec découpes soignées pour les plantations, rabattements latéraux et en rives d'espaces verts avec enfouissement suffisant pour résister à l'arrachement,
- l'apport et mise en place de brique cassées (à soumettre à l'agrément du maître d'ouvrage avant utilisation) sur 0.05 à 0.07 m d'épaisseur en moyenne, réparties sur la surface des zones traitées compris toutes sujétions de fourniture, transport, épandage et régalinge parfait.

*Le mètre carré sera payé :*

.....

##### **3.B.1.3 Plantation d'arbustes et de petits végétaux**

Prix comprenant :

- la fourniture des végétaux correspondant aux essences suivantes : Euriops, solana ranttoneti, calistemon, romarin corsica et carex bronze
- le piquetage contradictoire avec le Maître d'Ouvrage de chaque sujet ou massif avec localisation des essences,
- l'ouverture des trous avec décompactage des parois et du fond,
- engrais de fond (corne broyée ..) mélangé à la terre d'apport,
- la mise en place des végétaux,
- le plombage des plants mis en terre par apport massif d'eau afin de combler les vides,
- le comblement du trou de plantation avec de la terre de première qualité et amendée avec 10 % de compost,
- la réalisation d'une cuvette et son entretien,
- l'Entreprise assurera d'abondants apports d'eau, en surface et en profondeur ( de 40 à 60 litres par sujet),

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°3 : ESPACES VERTS

---

Nota : L'entreprise demeure responsable de ses travaux jusqu'à la réception des travaux, moment où la commune prendra l'entretien à sa charge. Toutefois, la garantie de reprise et de remplacement des végétaux morts ou dépérissants restera due par l'entreprise durant l'année qui suivra cette réception.

Pour une densité de végétaux : 1 unité/0.75m<sup>2</sup>.

Pour les essences suivantes :

### 3.B.1.3.1 - Pour des Euriops (H=30cm)

Le mètre carré sera payé :

.....

### 3.B.1.3.2 - Pour des solana rantonetti (H=50cm)

Le mètre carré sera payé :

.....

### 3.B.1.3.3 - Pour des calistemon (H=50cm)

Le mètre carré sera payé :

.....

### 3.B.1.3.4 - Pour des romarins corsica

Le mètre carré sera payé :

.....

### 3.B.1.3.5 - Pour des carex bronze

Le mètre carré sera payé :

.....

### 3.B.1.4 Fosse de plantation d'arbre

Ce prix rémunère :

- les terrassements, manuels ou aux engins mécaniques, en terrain de toute nature avec évacuation des déblais en décharge définitive, d'une fosse de 2.25m<sup>3</sup> (1.50 x 1.50 x 1,00) avec décompactage des parois et du fond sur 15 cm. environ,
  - le remplissage du vide de fouille par un mélange terre / pierre constitué de :
    - pierre : granulométrie 50/100mm avec tolérance de 20% c'est à dire 40/120 à 60/80 avec 5% d'éléments < à 50mm et > à 100mm, non calcaires, et de résistance mécanique conforme à la norme P18101.
    - terre végétale : elle sera de bonne qualité, amendée (osmocote, optaplan, compost à proposer)
  - les proportions seront de 1 volume de terre pour 2 volumes de pierres,
  - la mise en place se fera par couches de 30 à 50 cm jusqu'au niveau fini.
  - la mise en place, en même temps que la mise en oeuvre du mélange, de guide-racines par deux cylindres perforés du type RWS-BGX ou similaire après avis, par arbre.
- S'il devait avoir un décalage entre les travaux V.R.D. et la saison de plantations, des protections superficielles du type "géotextile" etc. devront être mise en place.

L'unité sera payée :

.....

# DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Doss N° 16-102 - REAMENAGEMENT DE LA RUE CALMETTE ET DE L'AVENUE DU CLAIR SOLEIL

Lot n°3 : ESPACES VERTS

## 3.B.1.5 Réseau d'arrosage automatique goutte à goutte

Comprenant :

- l'établissement d'une étude de sectorisation et d'un plan d'exécution à soumettre obligatoirement à l'agrément du Maître d'Ouvrage avant tout commencement de travaux
- la fourniture, pose dans un regard de dimension adaptée d'un programmeur de type "UNIK" ou équivalent (selon définition des secteurs après étude),
- le raccordement sur le compteur d'eau, installé par la Compagnie Fermière, avec système complet (robinet d'arrêt après compteur, pièces spéciales ou autres) permettant la mise en place d'une nourrice à quatre départs (dont 1 au moins, en attente), logé dans des regards enterrés (Grand Modèle du type "Jumbo"),
- la fourniture, la pose et les raccordements électriques des électrovannes à installer dans un regard enterré,
- la fourniture et pose de régulateur de pression et de filtre à lamelle pour réseau goutte à goutte à dimensionner en fonction du réseau,
- la réalisation d'un réseau d'arrosage en goutte à goutte (ø 25 mm mini.) pour irriguer les massifs ou arbres à haute tige, avec le matériel ayant reçu l'agrément du Maître d'Ouvrage (prévoir un goutteur tous les 30cm minimum),

Ce réseau sera posé, sous fourreaux, sous trottoirs et en traversées de chaussées (mise en place des fourreaux comptée par ailleurs) avec plongée à -0,80 m du niveau fini dans les tours d'arbres, encerclement des racines à l'aide de tuyaux poreux,

- les passages sous fourreaux entre jardinières ou traversées de chaussées ou autres zones revêtues,
- la fourniture et pose de tous systèmes de raccordements ou pièces spéciales de jonction, divisions ou autres incluses.
- la remise en état des lieux, pose de matériels, manutentions et autres,
- les programmations des secteurs, essais, réglages pour assurer une prestation parfaite et complète des départs des différents secteurs d'arrosage.
- l'établissement et la fourniture de la liste des matériels utilisés, de leurs garanties et du plan de récolement précis après réalisation des travaux suivant stipulations des Services Techniques Municipaux.

L'ensemble sera payé :

.....

## 3.B.1.6 Garantie de reprise et entretien

Ce prix rémunère la garantie de reprise (remplacement des sujets morts, abîmés ou déperissants) et d'entretien (arrosages, désherbage, tuteurage, maintien des cuvettes ... ) des végétaux suivant les prescriptions du Service Espaces Verts de la commune.

Cette double prestation est indissociable et s'étend du 1er au 2ème mois de Juin suivant la plantation, date à laquelle sera prononcée la réception définitive des travaux.

Le forfait sera payé :

.....

Fait à le

L'entrepreneur

( cachet )

Code	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
<b><u>3.A</u></b>	<b><u>TRANCHE FERME - RUE ET IMPASSE CALMETTE</u></b>				
<b><u>3.A.1</u></b>	<b><u>ESPACES VERTS-PLANTATIONS-ARROSAGE</u></b>				
3.A.1.1	Fourniture et mise en oeuvre de terre végétale	M3	5,000		
3.A.1.2	Apport et mise en oeuvre de brique cassée	M2	15,00		
3.A.1.3	Plantation d'arbustes et de petits végétaux				
3.A.1.3.1	- Pour des Euriops (H=30cm)	M2	5,00		
3.A.1.3.2	- Pour des solana rantonetti (H=50cm)	M2	5,00		
3.A.1.3.3	- Pour des calistemon (H=50cm)	M2	5,00		
3.A.1.3.4	- Pour des romarins corsica	M2	15,00		
3.A.1.3.5	- Pour des carex bronze	M2	15,00		
3.A.1.4	Fosse de plantation d'arbre	U	4		
3.A.1.5	Réseau d'arrosage automatique goutte à goutte	ENS	1,00		
3.A.1.6	Garantie de reprise et entretien	FFT	1,00		
<b>Sous Total</b>					
<b><u>3.B</u></b>	<b><u>TRANCHE CONDITIONNELLE - RUE CLAIR SOLEIL</u></b>				
<b>Sous Total</b>					
<b><u>3.B.1</u></b>	<b><u>ESPACES VERTS-PLANTATIONS-ARROSAGE</u></b>				
3.B.1.1	Fourniture et mise en oeuvre de terre végétale	M3	25,000		
3.B.1.2	Apport et mise en oeuvre de brique cassée	M2	80,00		
3.B.1.3	Plantation d'arbustes et de petits végétaux				
3.B.1.3.1	- Pour des Euriops (H=30cm)	M2	25,00		
3.B.1.3.2	- Pour des solana rantonetti (H=50cm)	M2	25,00		
3.B.1.3.3	- Pour des calistemon (H=50cm)	M2	30,00		
3.B.1.3.4	- Pour des romarins corsica	M2	80,00		
3.B.1.3.5	- Pour des carex bronze	M2	80,00		
3.B.1.4	Fosse de plantation d'arbre	U	20		
3.B.1.5	Réseau d'arrosage automatique goutte à goutte	ENS	1,00		
3.B.1.6	Garantie de reprise et entretien	FFT	1,00		
<b>Sous Total</b>					
<b>TOTAL H.T.</b>					
TVA à 20,00 %					
<b>TOTAL T.T.C.</b>					